



Résilier contrat de travail

Par **christellep**, le **28/06/2010 à 09:31**

Bonjour,
Je me permets de vous demander un renseignement au sujet d'un contrat de travail à durée déterminée pour la période des vacances que mon fils, étudiant, a signé le 25/06/10.
CDD a été établi et signé par mon fils et l'employeur le 25/06/10 pour un emploi à mi-temps du 31/07 au 20/08/10.
le 26/06, mon fils signait un autre contrat de travail à temps plein avec un autre employeur pour la période du 05/07/10 au 14/08/10 (l'employeur refusant de l'embaucher pour un seul mois)
le 26/06/10, mon fils, ayant cru qu'il pouvait résilier le 1er contrat de manière anticipée, s'est empressé d'en informer le 1er employeur.
cependant, ce dernier a refusé la résiliation amiable.
mon fils devra donc effectuer une journée de travail le 31/07/10, et résilier celui-ci dans le délai imparti de la période d'essai de 3 jours (dans ce cas, devra-t-il envoyer à l'employeur une Lettre recommandée avec AR la veille ?)
En prenant connaissance du contrat, je m'aperçois qu'à la date de la signature des parties (signatures effectives le 25/06/10), il est notifié, je cite : "Fait à..., le 31/07/2010 en 3 exemplaires".
s'agit-il d'un vice de forme ? si oui, comment le faire constater, par Huissier ?
Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Par **kerqus54**, le **11/07/2013 à 18:53**

Bonjour,
Je viens de signer un contrat d'essai du 12 juillet au 2 août. Est-ce que je pourrais résilier mon contrat d'essai ? urgent
Merci.

Par **moisse**, le **12/07/2013 à 09:33**

Jamais entendu parler de contrat d'essai.
Vous êtes Pilote d'essai ??
Vous avez peut-être signé un contrat avec une période d'essai, et durant cette période vous pouvez le rompre à tout moment.